

Assemblée Générale Ordinaire de l'UPDS

Mardi 18 mars 2025

Procès-verbal

(En gras les représentants officiels)

Pour le collège ingénierie (32 adhérents) :			
Présents : 18 personnes représentant 18 sociétés			
	APAVE	M.	BOUCHERY
	ARTELIA	Mme	ZMIJEWSKI
	BUREAU VERITAS	M.	ORDRONNEAU
	DEKRA	M.	POULIQUEN
	DIE Remédiation	M.	PLANEL
	EODD	M.	URVOY
	ERM	Mme	DEBACKERE
	GINGER BURGEAP	Mme	HAMON
	HPC	M.	DE NANTEUIL
	IDRA	M.	BELLEC
	INOVADIA	Mme	LACOUR
	KALIES	Mme	FAZENDA
	RSK ENVIRONNEMENT	M.	BRETON
	SOCOTEC ENVIRONNEMENT	M.	FOURAGE
	SOLER IDE	M.	JUMEAU
	SUEZ CONSULTING	Mme	CORDONNIER
	TAUW France	M.	HIEZ
	TESORA	M.	CARRERAS
Pouvoirs (2)	ANTEA	M.	GUELORGET (par SOCOTEC – M. FOURAGE)
	EACM	M.	DELATTRE (par DIE Remediation – M. PLANEL)
Absent (12)	ABO-ERG	Mme	AUGY
	AECOM	M.	PRICOP-BASS
	APOGEO	M.	AGLAVE
	EGIS	M.	BEAUPERE
	EKOS	Mme	PENEY
	FONDASOL	Mme	LAGNEAU
	GEOLIA	Mme	MONTIGNY
	GEOTEC	Mme	WELLER
	RAMBOLL	M.	LEVEAU
	SEREA	M.	GUEGUEN
	SETEC-HYDRATEC	M.	MAUREL
	WSP	M.	CORIO

Pour le collège travaux (15 adhérents)

Présents : 16 personnes représentant 13 sociétés

	BREZILLON	M.	PACAUD
	COLAS ENVIRONNEMENT	M.	SENECHAUD
	COTEG	M.	MUHLBACHER
	EIFFAGE GAUTHEY	M.	BOITOUT
	EIFFAGE GAUTHEY	M.	DELVARE
	ELEMENT-TERRE	Mme	CROZE
	ORTEC-SOLEO	M.	ROMERO
	ORTEC-SOLEO	Mme	ROGNON
	RESOLVE	M.	RATEL
	REMEA	M.	ABELLO
	SARPI Remédiation	M.	RICHARD
	SECHE ECO SERVICES	M.	TRACOL
	SECHE ECO SERVICES	M.	POIRIER
	SERPOL	M.	MANSUELLE
	TERSEN	M.	CHALHOUB
	VALGO	Mme	BONANNO
Pouvoir (0)			
Absents (2)	EXTRACT	M.	CHARDON
	NAVARRA	M.	SERVANT

Pour le collège microstructures (5 adhérents)

Présents : 4 personnes représentant 4 sociétés

	ESTRALAB	M.	KLEIN
	EXACT	M.	GASSEAU
	PRACTICWAY	M.	GERGELY
	TELL US	M.	SAUTOUR
Pouvoir (1)	MONTACHET	M.	LATRON (par PRACTICWAY – M. GERGELY)
Absents (0)			

Pour les adhérents associés (8 adhérents - non électeurs – voix consultative) :

Présents : 7 personnes représentant 6 sociétés

	AGROLAB FRANCE	M.	GAGNOUX
	AGROLAB FRANCE	M.	SINOPOLI
	EUROFINS	Mme	GOURDON
	HYDREKA	Mme	ENTRESANGLES
	ISODIAG	M.	MARINELLO
	SGS	M.	BUCHHOLZ
	SUEZ MINERALS	M.	PUAUX
Absents (2)	MICROHUMUS	M.	THOMAS
	WESLING	M.	HARDY

Pour l'UPDS :	UPDS	Mme	DE LA HOUGUE
	UPDS	Mme	DUCLOS
	UPDS	M.	LECLERC

1. Ouverture de l'AGO

Dans chacun des deux collèges d'adhérents actifs comportant plus de 6 membres, plus de la moitié des adhérents étant présents ou représentés (Ingénierie : 20/32 – Travaux : 13/16), l'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 19 des statuts.

Puis l'ordre du jour est rappelé par le Président de séance :

- Mot d'accueil par le Président.
- Tour de Table : État du marché, bilan 2024 et perspectives 2025.
- Présentation de 3 nouveaux adhérents associés : HYDREKA, ISODIAG, MERIEUX.
- Examen du rapport moral, du rapport de gestion et du rapport financier 2024.
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2024.
- Résolution n°1 - Approbation des comptes 2024.
- Résolution n°2 - Quitus donné au bureau sur sa gestion financière de l'année 2024.
- Résolution n°3 - Affectation du résultat 2024.
- Résolution n°4 - Quitus donné au bureau sur sa gestion technique de l'année 2024.
- Présentation des actions à venir en 2025.
- Présentation du budget 2025.
- Résolution n°5 – Approbation du plan d'actions 2025 et des moyens afférents.
- Résolution n°6 – Approbation du budget 2025.
- Résolution n°7 - Approbation du mode de calcul de la cotisation selon les modalités de l'article 21 des statuts : « chaque année, l'assemblée générale détermine sur proposition du Bureau la cotisation dont sont redevables les adhérents ACTIFS et les adhérents ASSOCIES ».
- Questions diverses.

2. Tour de table : État du marché, bilan 2024 et perspectives 2025

Le secteur de l'ingénierie a globalement connu une croissance en 2024, avec des hausses du chiffre d'affaires d'environ 10% par rapport à 2023. Toutefois, quelques bureaux d'études ont vu leur CA rester stable ou diminuer, pour certains à cause de la fin de projets majeurs.

Parallèlement, le secteur des travaux a globalement affiché une stabilité ou une perte de CA, liée au ralentissement dans le secteur immobilier et à la fin de grands projets, tandis que d'autres ont compensé ces pertes grâce à des projets industriels.

Pour 2025, les prévisions s'orientent vers une stabilité ou une légère progression de l'ordre de 5 à 10%, avec un focus sur l'optimisation de la rentabilité et le repositionnement sur des segments clés, malgré un contexte de marché incertain. La prudence demeure de mise en raison des tensions persistantes sur les marchés et des incertitudes quant aux commandes à venir. Les entreprises se concentreront sur l'amélioration de leur rentabilité tout en restant vigilantes face à un environnement économique complexe.

3. Présentation des nouveaux adhérents associés : HYDREKA, ISODIAG et MERIEUX.

Les 3 nouveaux adhérents associés se sont présentés. Les diaporamas de leurs présentations sont annexés au présent PV.

4. Examen du rapport moral, du rapport de gestion et du rapport financier 2024

Le rapport moral, le rapport de gestion et le rapport financier sont fournis en annexe.

Le rapport moral, le rapport de gestion et le rapport financier de l'UPDS sont présentés par les membres du Bureau.

En 2024, l'UPDS a accueilli 4 nouveaux adhérents répartis comme suit :

- 1 nouvel adhérent dans le collège Ingénierie : SUEZ Consulting
- 1 nouvel adhérent dans le collège Microstructures : TELL US
- 2 nouveaux adhérents associés : MERIEUX et ISODIAG.

Le CA total des adhérents pour l'année 2024 s'élève à 572 millions d'euros (M€) en SSP, incluant le CA des plateformes (comme chaque année). Ce chiffre est réparti à 64% en travaux et 36% en études. A périmètre constant entre 2023 et 2024, il y a eu une augmentation de 7,3% du volume de travaux (354 M€) et une augmentation de 1% des études (206 M€). Le CA SSP de 2024 a augmenté de 5% par rapport à celui de 2023, principalement en raison de l'augmentation du CA en travaux (+7,3%) et de la légère augmentation du volume d'études (+1%). Toutefois, cette évolution côté travaux serait a priori faussée car certains adhérents ne déclaraient pas le CA de leurs plateformes les années précédentes (alors qu'ils auraient dû le faire). Il serait souhaitable de relancer une enquête de CA auprès du collège travaux pour avoir une évolution séparée de leurs CA SSP et de leur CA Plateformes depuis 2022.

Notons que 43% des adhérents de l'UPDS ont un CA inférieur à 5M€. La croissance moyenne annuelle sur 10 ans pour l'ensemble des adhérents est de 3,9%. L'UPDS compte 2 636 salariés en 2024 (+2% par rapport à 2023), avec une parité respectée dans le collège Ingénierie, mais des efforts restant à faire dans les collèges travaux. La répartition des salariés en fonction de la CSP est majoritairement (74%) dans la catégorie cadres et ingénieurs, tous collèges confondus.

À la fin de l'année 2024, 72 sociétés sont certifiées au total, soit 3 de plus que l'an dernier. Parmi elles, 43 appartiennent à l'UPDS (+1 en 2024), 9 à l'UCIE (+1 en 2024) et 20 ne sont affiliées à aucune organisation (+1). Au sein de l'UPDS, 90 % des sociétés sont certifiées, et, à l'échelle globale, 60 % des entreprises certifiées sont adhérentes de l'UPDS.

Aucun changement à noter au niveau du Bureau ou des permanents pendant l'année 2024. Les réunions se sont principalement déroulées en présentiel. Toutefois, la participation aux commissions H&S et technique est toujours plus importante en visio qu'en présentiel. En ce qui concerne la participation globale, le nombre de participants aux différentes réunions est resté relativement stable, bien qu'une légère baisse ait été observée dans le collège Travaux et lors des réunions du Bureau organisées pendant les journées UPDS. Enfin, l'UPDS a mené 18 enquêtes auprès de ses adhérents, dont 5 de plus grande ampleur, afin de mieux cerner leurs attentes et d'orienter ses actions futures.

En 2024, les membres du Bureau de l'UPDS ont mis en œuvre la feuille de route structurée autour de 6 axes principaux.

Axes 1 et 2 : certification

Malgré des échanges avec le Ministère, l'obligation de recourir à des entreprises certifiées du domaine C n'est toujours pas intégrée dans la réglementation. Néanmoins, le BSS est convaincu des avantages de l'ATTES a posteriori.

Des travaux ont été menés pour choisir les prestations des adhérents du collège MS qui pourraient être certifiées et sur la réflexion autour d'un dispositif équivalent à la certification LNE.

Axe 3 : polluants émergents

La création du GT Polluants émergents, et de 4 sous-GT sur des thématiques spécifiques, a permis d'engager des échanges avec les acteurs du Plan d'Actions Interministériel PFAS (ADEME, BRGM) et de produire plusieurs livrables, notamment des fiches de REX sur la méthodologie de prélèvement, ainsi que des contributions présentées lors du colloque UPDS (table ronde n°3) et du salon Pollutec 2024.

Axe 4 : conservation de la mémoire

Des avancées ont été réalisées sur les modalités de conservation de la mémoire et les restrictions d'usage, avec la publication prochaine de la refonte du guide de 2012 par le Ministère. Des évolutions réglementaires sur ce sujet (via le décret Industrie Verte) sont également à noter.

Axe 5 : traiter les pollutions L'UPDS a renforcé son dialogue avec l'Administration sur la gestion des terres excavées, enjeu majeur pour les entreprises de travaux. Ces échanges ont conduit à la création de plusieurs GT internes dédiés aux terres excavées et aux plateformes, visant à harmoniser les pratiques et à garantir le respect des exigences environnementales et sanitaires. Il est envisagé la rédaction d'un guide UPDS de bonnes pratiques sur la gestion des TEX et des plateformes.

Axe 6 : se poser la question de la pollution avant de renaturer

Des contacts ont été établis avec l'UPGE, et une journée commune a été organisée. Malheureusement, le travail en collaboration avec leur GT Sol n'a pas abouti. En revanche, un lien prometteur a été tissé avec l'AFAUP pour favoriser des échanges d'informations.

Plus largement, l'année 2024 a été particulièrement riche en publications et mises à jour d'outils par le Ministère et ses conseils (BRGM, INERIS, Ademe). Au total, 9 documents ont été consacrés aux polluants émergents et aux PFAS, tandis que 9 autres ont porté sur la reconversion des friches. Par ailleurs, plusieurs textes réglementaires ont vu le jour, dont le décret d'application de la loi Industrie Verte, sur lequel l'UPDS a apporté une forte contribution.

En 2024, les actions de l'UPDS de la commission H&S se sont poursuivies avec la diffusion de la mise à jour d'EvalExpo et la fin du travail de création de la formation H&S-SSP, même si celle-ci n'a pas encore démarré, des réflexions étant en cours avec des juristes sur une éventuelle structure à créer. L'INRS est venu présenter son étude sur l'exposition des salariés à laquelle plusieurs adhérents ont souhaité participer. Par ailleurs, un article a été rédigé par la commission pour l'UPDS Mag. Fin 2024, la commission H&S a souhaité se réorganiser et a planifié de nouvelles actions pour 2025.

En 2024, l'UPDS a poursuivi ses actions de communication, marquées par l'organisation de son colloque en octobre, ainsi que son partenariat au salon Pollutec Paris. Un concours-photo a également été lancé, avec les lauréats annoncés lors du colloque. Sur les réseaux sociaux, une progression notable a été observée sur la page LinkedIn, avec un taux de réactions en hausse de +330%. En revanche, une légère diminution des nouveaux utilisateurs a été constatée sur le site internet, qui nécessite sans doute une meilleure mise à jour de ses pages publiques. L'UPDS a aussi renforcé sa visibilité dans la presse et lors d'interventions au sein de divers événements. Enfin, 3 numéros de l'UPDS Mag ont été publiés en 2024.

Sur le plan financier, par rapport au budget prévisionnel de l'année 2024, les recettes sont inférieures de 11% aux prévisions en raison du non-démarrage de la formation H&S SSP, des recettes du colloque inférieures aux attentes et d'un nombre de nouveaux adhérents moins élevé que prévu. Cependant, une forte augmentation des recettes en 2024 (+83 k€, soit +28%) par rapport à 2023 a été observée grâce à l'augmentation des cotisations décidée en AG 2024 (+25 k€), l'arrivée de nouveaux adhérents (+15 k€), l'augmentation du chiffre d'affaires des adhérents et donc de la part proportionnelle des cotisations (+8 k€) ainsi que des recettes liées à l'organisation du colloque (35 k€). Les recettes du syndicat s'élèvent à 373 805 € en 2024.

Les dépenses sont également inférieures aux prévisions (-136 k€, soit -32%) en raison de plusieurs économies réalisées au cours de l'année 2024, telles que des salaires et charges inférieurs aux prévisions (-48 k€), des frais afférents à l'embauche du 3ème salarié non engagés (cabinet de recrutement, loyer, frais de mission, matériel : -29 k€), l'absence de création de la formation HSE SSP (-23 k€), une économie sur les frais du colloque (-11 k€), ainsi qu'une réduction des frais de relecture par un avocat pour le guide de bonnes pratiques pour la rédaction des DCE (-6 k€). De plus, aucun film n'a été créé (-6 k€), il n'y a pas eu de frais pour la maintenance d'EvalExpo (-3 k€) ni pour la participation à POLLUTEC Paris (-3 k€).

Une légère augmentation des dépenses entre 2023 et 2024 (+15 k€, soit +5%) est néanmoins constatée, principalement liée aux salaires et charges (première année pleine de Marie) ainsi qu'à la relecture du guide de bonnes pratiques par un avocat. Les frais liés à l'organisation du colloque en 2024 ont été compensés par l'absence de frais pour la participation au salon POLLUTEC Paris. En dehors de ces postes, les dépenses sont globalement stables. Ainsi, les dépenses s'élèvent à 293 864 €.

Par rapport au bilan 2023, les recettes et les dépenses sont inférieures, principalement en raison du fait que l'embauche d'un 3ème salarié ne s'est pas concrétisée.

Les comptes 2024 affichent un excédent de 91 193 €, nettement supérieur aux prévisions (l'excédent estimé était de 11 € lors de la présentation du budget prévisionnel 2024). Cet excédent est affecté aux réserves statutaires

5. Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2024

Le rapport du commissaire aux comptes est fourni en annexe.

Mme de LA HOUGUE, en remplacement de M. BOUZAGLO, absent, a procédé à la lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2024.

6. Résolution n°1 - Approbation des comptes 2024

VOTE : Les comptes 2024 sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

7. Résolution n°2 - Quitus donné au bureau sur sa gestion financière de l'année 2024

VOTE : La gestion financière de l'année 2024 par le Bureau est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

8. Résolution n°3 - Affectation du résultat 2024

VOTE : L'affectation de l'excédent 2024 aux réserves statutaires de l'UPDS est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

9. Résolution n°4 - Quitus donné au bureau sur sa gestion technique de l'année 2024

VOTE : La gestion technique de l'année 2024 par le Bureau est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

10. Présentation des actions à venir en 2025.

Le diaporama des actions à venir en 2025 est fourni en annexe.

Les actions de l'UPDS à venir en 2025 sont présentées par David Hiez, président de l'UPDS.

Les actions prévues par l'UPDS pour 2025 consistent à poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route et de ses 6 axes. Pour les deux actions relatives à la certification, l'UPDS collaborera avec le B3S pour :

- rendre obligatoire le recours aux entreprises certifiées C pour gérer les pollutions concentrées et les terres assimilables à des déchets dangereux,
- permettre aux microstructures d'accéder à la certification SSP sur un périmètre défini.

En 2025, les adhérents certifiés de l'UPDS auront également l'opportunité de relire en avant-première le projet de guide des audits de certification.

Concernant l'action sur les terres excavées et les plateformes, la rédaction du guide UPDS de gestion des TEX et des plateformes, en partenariat avec le CEREMA et le Ministère, sera démarrée, afin de promouvoir les bonnes pratiques.

En matière d'évolution de la réglementation, l'UPDS participera activement à la révision de l'arrêté ministériel du 9 février 2022 (dit "référentiel") notamment pour y intégrer les évolutions liées au décret industrie verte et suivra de près la publication de la directive cadre sur les sols ainsi que les réflexions sur la proposition par les sénateurs d'une loi sur les sols. L'UPDS accompagnera le B3S dans l'argumentation pour créer l'ATTES a posteriori et l'intégrer dans un projet de loi.

En ce qui concerne les polluants émergents, l'UPDS rédigera et publiera un position paper et fera des présentations lors d'événements tels que Solscope et Pollutec 2025. Les livrables à diffuser incluront un benchmark, une base de données des bruits de fond en PFAS, ainsi qu'un article dans UPDS Mag.

Enfin, l'UPDS poursuivra ses échanges avec l'AFAUP, relancera les discussions avec l'UPGE, initiera des échanges avec l'AFES, et proposera au GP Terres de la FNADE d'intégrer la renaturation et la gestion des terres végétales dans ses réflexions.

La mise en œuvre des actions prévues pour 2025 nécessitera l'embauche d'un salarié et le développement des partenariats avec d'autres acteurs du domaine des sols, notamment l'UPGE, l'AFAUP, l'AFES, ainsi que divers clusters tels qu'EA, EMS, SOLTENA et AVENIA. L'UPDS cherchera également à augmenter le nombre de ses adhérents.

Sur le plan des ressources humaines, l'UPDS poursuivra le développement des relations avec les écoles et universités afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité des métiers des SSP. De plus, la publication régulière des offres d'emploi sera maintenue, et une nouvelle initiative verra le jour avec la mise en place d'une publication semestrielle des offres d'alternance et de stage.

Le guide de bonnes pratiques pour la rédaction des DCE sera diffusé lors de POLLUTEC 2025.

L'UPDS continuera à participer activement à divers groupes de travail externes pour promouvoir le retour d'expérience de ses adhérents. Les GT internes, tels que ceux sur les polluants émergents, les terres et plateformes, poursuivront leur développement. La formation H&S dédiée aux SSP sera lancée, la collecte annuelle des données sur l'accidentologie sera organisée. Deux fiches, l'une à destination des médecins du travail et l'autre sur les risques liés aux espaces confinés, seront élaborées. La Commission H&S mettra également l'accent sur l'animation et le partage d'expérience, avec des interventions d'experts extérieurs lors des commissions, la présentation de retours d'expérience sur de bonnes pratiques ou des accidents par les membres de la commission, et la création de fiches sécurité ou de bonnes pratiques à partir des REX partagés.

En termes de communication, trois numéros d'UPDS Mag seront publiés, ainsi que les vidéos des tables rondes du colloque UPDS 2024. Des mises à jour régulières seront effectuées sur les pages publiques du site internet de l'UPDS afin de le rendre plus attractif, et de nouveaux contenus seront partagés sur LinkedIn. L'UPDS participera également à des salons tels que Pollutec 2025 et Solscope 2025, lancera un concours photos et des trophées de l'action climatique.

Ces nombreux sujets nécessitent l'embauche d'un nouveau salarié, afin de renforcer les moyens humains de l'équipe de permanents de l'UPDS, d'autant que Franck Leclerc prévoit de cesser son activité en 2026.

11. Présentation du budget 2025.

Le diaporama du budget 2025 est fourni en annexe.

Le budget 2025 est présenté par Jean-Yves Richard, trésorier de l'UPDS.

Le budget pour l'année 2025 prévoit un déficit de 28 790 €, principalement dû à la participation au salon Pollutec 2025 et à l'embauche d'un nouveau salarié. En dehors de ce poste spécifique, les dépenses seront globalement stables ou en diminution. Le lancement de la formation H&S SSP devrait générer un léger excédent.

12. Résolution n°5 - Approbation du plan d'actions 2025 et des moyens afférents (embauche d'un salarié permanent supplémentaire, financé notamment par une augmentation des cotisations).

VOTE : Le plan d'actions 2025 et les moyens afférents sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

13. Résolution n°6 - Approbation du budget 2025.

VOTE : Le budget 2025 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

14. Résolution n°7 : Approbation du mode de calcul de la cotisation selon les modalités de l'article 21 des statuts : « chaque année, l'assemblée générale détermine sur proposition du Bureau la cotisation dont sont redevables les adhérents ACTIFS et les adhérents ASSOCIES ».

VOTE : Le mode de calcul de la cotisation pour les adhérents ACTIFS ingénierie et travaux et les montants des cotisations forfaitaires pour les adhérents ACTIFS microstructures et pour les adhérents ASSOCIES pour l'année 2025 sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hiez'.

David HIEZ
Président de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Breton'.

Julien BRETON
Secrétaire de séance